

Besançon, le 30 août 2021

Rectorat

IA-IPR Histoire-géographie
Françoise CLAUS
Gilles BULABOIS
Sylvain GLAND
Tél : 03-81-65-49-33
Mél : françoise.claus@ac-besancon.fr
gilles.bulabois@ac-besancon.fr
sylvain.gland@ac-besancon.fr
10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Mesdames, Messieurs
les professeurs d'Histoire-Géographie

s/c Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée des IA-IPR d'Histoire-Géographie

Chères collègues, chers collègues,

Nous espérons que notre lettre de rentrée vous trouvera en bonne santé ainsi que vos proches. Nous espérons que vous avez pu profiter de ces vacances pour vous reposer et vous ressourcer. Ce courrier nous permet de vous remercier collectivement pour votre engagement au cours de l'année 2020-2021, seconde année scolaire avec des conditions de fonctionnement difficiles, durant laquelle vous avez accompagné vos élèves au mieux.

A l'aube de cette année scolaire, que nous espérons plus sereine, l'équipe de l'inspection pédagogique régionale vous souhaite une bonne rentrée. Pendant deux mois notre équipe sera composée de trois IA-IPR : Françoise CLAUS, Gilles BULABOIS (également référent académique pour la laïcité et les valeurs de la République) et Sylvain GLAND, de retour dans l'académie. A l'issue de ces deux mois, Françoise CLAUS nous quittera pour d'autres activités... Nos trois chargés de mission continuent à œuvrer à nos côtés pour la bonne marche de la discipline : Claire DUPANLOUP, professeur au collège Jules Grévy (Mont-sous-Vaudrey), Carole MAILLEY, professeur au collège Bonnemaille (Clerval), Jean-Pierre COSTILLE, professeur au lycée Jules Haag (Besançon), également Formateur Académique associé à l'INSPE.

Comme chaque année cette lettre de rentrée nous permet de souhaiter la bienvenue aux collègues arrivant dans l'académie, notamment aux professeurs stagiaires entrant dans la carrière et de remercier tous les enseignants qui ont contribué à l'animation de nos disciplines dans l'académie en 2020-2021 :

- Les professeurs participant aux différents groupes de travail qui produisent, en direction des professeurs d'Histoire-Géographie de l'académie, des outils et documents de grande qualité.
- Les professeurs tuteurs qui accueillent, accompagnent les professeurs stagiaires ainsi que les formateurs intervenant en formation continue ou en formation initiale.
- Les professeurs qui accueillent des étudiants de Master 1.
- Enfin, les enseignants qui ont participé aux réunions des différents jurys d'examen de la session 2021.

Pour nous contacter :

Par téléphone : secrétariat des IA – IPR : 03 81 65 49 33

Par mail : françoise.claus@ac-besancon.fr - gilles.bulabois@ac-besancon.fr – sylvain.gland@ac-besancon.fr

Claire.dupanloup@ac-besancon.fr ; carole.mailley@ac-besancon.fr ;
Jean-pierr.Costille@ac-besancon.fr

Rappel

La messagerie académique professionnelle est l'outil de communication privilégié pour la diffusion des informations (messages concernant les rendez-vous de carrière, informations sur les réformes, les consultations, les programmes, les épreuves d'examen, envoi de la lettre d'information « L@ Trotteuse »). **Nous vous invitons à consulter celle-ci régulièrement** ; vous avez également la possibilité de rapatrier les messages de la boîte professionnelle vers votre boîte personnelle.

Les sites officiels pour vous informer :

- Site du MEN : <http://www.education.gouv.fr>
- Site Éduscol : <http://www.eduscol.education.fr>
- Site de l'académie : <http://www.ac-besancon.fr/>
- Site Histoire Géographie de l'académie : <http://hg.ac-besancon.fr/>
- Portail national Histoire Géographie : <https://eduscol.education.fr/2329/histoire-geographie>
- Portail national histoire des arts : <https://eduscol.education.fr/2332/histoire-des-arts>

1. Textes et informations générales concernant le collège et le lycée.

La circulaire de rentrée du 23 juillet 2021 évoque « quatre dimensions essentielles de notre maison commune à consolider : l'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général (consolider les apprentissages et tenir compte des retards induits par la crise sanitaire ; priorité à la lecture ; poursuivre le redressement du niveau en mathématiques ; parachever la réforme du lycée ; développer les compétences numériques) ; l'École comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste ; l'École comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive ; l'École comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée ».

Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>

Pour le collège : accompagnement et point d'étape sur la mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire

- Mise en place depuis la rentrée 2017, la mesure « **devoirs faits ou la question du travail personnel de l'élève** » a pour objectif de répondre aux besoins exprimés par les élèves afin d'assurer la réussite de chacun d'eux. Les professeurs d'histoire - géographie y ont toute leur place et ont vocation à s'y investir pleinement. Pour vous y aider, nous vous invitons à vous reporter aux pistes très concrètes proposées dans les documents qui ont été communiqués en fin d'année scolaire aux collègues pour accompagner les élèves et les parents, notamment dans la réalisation du travail personnel hors la classe. Retrouvez le document en ligne sur le site « Histoire-Géographie » (<http://hg.ac-besancon.fr/>).

- Suite aux échanges avec les professeurs de collège — notamment lors des rendez-vous de carrière — il nous a paru important d'organiser **un temps de formation consacré au renouvellement des approches des programmes d'Histoire-Géographie**, six ans après leur mise en œuvre de la réforme : réflexion sur la gestion des programmations, les fils directeurs des thèmes et des séquences, sur la mise en activité des élèves, la trace écrite et la question de l'évaluation. Ainsi, une formation institutionnelle mobilisant un ou deux professeurs par collège aura lieu dans les 13 réseaux d'éducation.

- En EMC, **une formation institutionnelle concernant collèges et lycées** est également prévue, afin de revenir sur la mise en œuvre de cet enseignement : au collège, renouveler les approches dans le cadre des progressions de cycle ; au lycée, réfléchir à la mise en œuvre des programmes d'EMC et à la prise en charge de l'EMC dans le cadre du baccalauréat.

Rappel : les attendus de fin d'année et les repères annuels de progression en EMC pour les cycles 2, 3 et 4 ont été publiés au BOEN n°22 du 29 mai 2019.

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141642

Les attendus de fin d'année et les repères annuels de progression doivent permettre aux équipes pédagogiques de mener un enseignement rigoureux, explicite et progressif tout au long de la scolarité obligatoire. Ils apportent une aide aux professeurs pour mieux organiser leur année. Ils offrent des références communes pour que les connaissances, compétences, notions et objets d'enseignement soient abordés de façon équilibrée tout au long des trois années de chaque cycle.

Pour le lycée : parachever la réforme du lycée et notamment de l'évaluation.

- A compter de la rentrée 2021, la partie « contrôle continu » du baccalauréat sera réorganisée. Le français, les deux enseignements de spécialité suivis en Terminale, la philosophie et le grand oral seront évalués sous forme d'une épreuve finale. Le contrôle continu concerne les langues vivantes, l'histoire-géographie, l'éducation physique et sportive, l'enseignement scientifique, l'enseignement de spécialité suivi en Première et l'enseignement moral et civique.

Les notes pour ces matières seront établies sur la base de la moyenne générale issue des moyennes annuelles des bulletins scolaires du cycle terminal (voir les modalités d'évaluation précises dans le [BO n°30 du 29 juillet 2021](#)). Un guide de l'évaluation en contrôle continu vous parviendra prochainement.

- La première session du grand oral nous permet de dresser un premier bilan de l'épreuve grâce aux enseignants qui ont participé au jury et que nous remercions pour leur bilan de session. Des éléments vous seront envoyés en début d'année notamment sur le choix de la question vive, sa nécessaire problématisation ou encore sur l'argumentation. Pour vous accompagner, un stage à public volontaire est proposé dans le cadre du PAF et aura lieu en octobre.

- En EMC, **une formation institutionnelle concernant collèges et lycées** est également prévue, afin de revenir sur la mise en œuvre de cet enseignement : au collège, renouveler les approches dans le cadre des progressions de cycle ; au lycée, réfléchir à la mise en œuvre des programmes d'EMC et à la prise en charge de l'EMC dans le cadre du baccalauréat.

2. Colloques disciplinaires (sous réserve des conditions sanitaires) et concours

- **Le Festival de Géographie de Saint-Dié** se tiendra du 1^{er} au 3 octobre sur le thème du « *Corps* » ; la « région » mise à l'honneur est « Europe(s).

Comme ces dernières années, le PAF 2021-2022 vous offre la possibilité de participer au FIG. Vous devez pour cela vous inscrire afin d'obtenir un ordre de mission (sans remboursement de frais). Programme complet sur le site : <https://fig.saint-die-des-vosges.fr/56-fig-2021>

- **La 21^e édition des Rendez-Vous de l'Histoire aura lieu à Blois**, du 6 au 10 octobre sur le thème « *Le travail* ». Programme complet sur le site : <http://www.rdv-histoire.com>.

- **Concours de la Résistance et de la Déportation** : le thème retenu pour l'année 2021-2022 est "La fin de la guerre. Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du III^e Reich (1944-1945)".

Comme chaque année, l'un des stages du Plan Académique de Formation, et le service éducatif du Musée de la Résistance et de la Déportation vous accompagneront dans la préparation du concours avec vos élèves.

3. La formation continue et les examens.

L'accès et l'inscription aux modules du PAF s'effectueront à partir de l'adresse suivante :
<http://difor.ac-besancon.fr/>

A noter : La première campagne d'inscription aux modules de ce PAF est ouverte jusqu'au **dimanche 19 septembre 2021** inclus. En effet, à compter du lundi 20 septembre, les chefs d'établissements et les responsables hiérarchiques émettront un avis sur vos vœux de formation. Toutes les formations de l'année 2021-2022 sont accessibles à l'inscription dès cette première campagne ; toutefois cette année, deux campagnes complémentaires d'inscription permettront aux personnels d'ajouter de nouvelles formations en cours d'année à leur plan individuel de formation continue : l'une du 16 octobre au 14 novembre, et la dernière du 5 février au 6 mars.

Il est prudent de ne pas attendre les derniers jours pour l'inscription au PAF.

L'équipe de la DIFOR est à votre disposition pour toute demande de précisions ou pour vous aider en cas de difficulté pour les inscriptions (contacter Claire VIONNET : claire.vionnet@ac-besancon.fr).

Nous vous rappelons l'importance de participer régulièrement à la formation continue. **Outre les formations proposées en Histoire Géographie et Enseignement Moral et Civique, nous vous invitons à consulter les formations offertes dans les PAF transversaux** et notamment dans le PAF Education à la citoyenneté (ECI - Formation sur la laïcité et les valeurs de la République, l'Éducation aux Médias et à l'Information, l'Éducation au Développement Durable...) et dans le PAF « Arts et culture ».

Sauf cas de force majeure (et dans ce cas il est nécessaire d'en informer la DIFOR), il est impératif de participer aux stages pour lesquels vous vous êtes inscrits et d'assister aux réunions institutionnelles pour lesquelles vous avez été désignés par l'Inspection Pédagogique Régionale ou par votre chef d'établissement.

En ce qui concerne les examens, nous vous rappelons qu'une convocation pour une commission ou pour un jury prime sur toute autre considération.

4. Orientations de travail en Histoire et Géographie dans l'académie de Besançon.

En 2021-2022, la mise en œuvre des réformes, des nouveaux programmes et la question de l'évaluation demeurent au cœur des priorités.

Il s'agit d'autant de leviers pour engager la réflexion sur l'évolution des pratiques professionnelles au collège comme au lycée.

Parmi les axes de réflexion :

- Renouveler les approches des programmes d'Histoire-Géographie au collège.
- Renouveler les approches en enseignement moral et civique au collège et au lycée.
- Accompagner les nouvelles modalités du contrôle continu dans le cadre du baccalauréat.
- Accompagner la préparation du grand oral.
- Participer à « devoirs faits » et donc s'interroger sur la question du travail personnel de l'élève dans et hors la classe.
- Poursuivre la réflexion sur les usages du numérique.
- Développer le travail en interdisciplinarité pour contribuer au parcours citoyen, au parcours d'éducation artistique et culturelle, au parcours avenir...

Nous vous engageons à **travailler en équipe** et à mutualiser vos outils, vos programmations, vos évaluations. Nous vous invitons également à vous mettre en relation avec les professeurs des services éducatifs pour travailler autrement avec les élèves, à partir de sites et de documents, lorsque les sujets étudiés s'y prêtent.

5. Les rendez-vous de carrière dans la cadre du dispositif PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)

Les professeurs concernés par ces rendez-vous de carrière (6^e, 8^e et 9^e échelon avec des conditions précises d'ancienneté) en 2021-2022 ont déjà été informés par la Division des Personnels Enseignants du Rectorat.

Rappel du protocole du rendez-vous de carrière :

- Un message vous est adressé via l'application SIRHEN **sur votre messagerie professionnelle** au moins quinze jours calendaires avant la date du rendez-vous de carrière (hors période de vacance de classe). Ce message précise les dates et horaires des deux temps de ce rendez-vous : inspection et entretien avec l'inspectrice/l'inspecteur ; entretien avec le chef d'établissement. **Ce message inclut un lien sur lequel vous devez cliquer afin de valider le rendez-vous de carrière.**
- Un message vous est également adressé en parallèle par l'inspectrice/l'inspecteur ; il inclut le document de référence de l'entretien que vous pouvez renseigner et retourner à l'inspectrice/l'inspecteur quelques jours avant le rendez-vous de carrière. **Ce message vous précise également les documents qu'il est nécessaire de présenter :**
 - le cahier de textes de la classe dans laquelle vous êtes inspecté(e) ;
 - les programmations annuelles des classes dans lesquelles vous enseignez (y compris en EMC ; progressions de cycles en EMC pour le collège) ;
 - les supports d'évaluation et les résultats obtenus par les élèves dans les différentes classes ;
 - le manuel et les documents utilisés par les élèves pendant la séance ;
 - quelques cahiers ou supports de travail des élèves pour l'entretien, et tout autre document que vous souhaiteriez porter à la connaissance de l'inspectrice/inspecteur.

A la fin de l'année scolaire un message de l'application SIRHEN vous indiquera l'accès possible à la grille d'évaluation renseignée par les deux évaluateurs et à l'appréciation portée par chacun d'eux.

Toutes les informations relatives au rendez-vous de carrière sont disponibles sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>

Bon courage à tous.

Françoise CLAUS, Gilles BULABOIS, Sylvain GLAND
IA-IPR d'Histoire et Géographie